



- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture et patrimoine historique »

Conseil municipal du 16 mai 2022
Séance du 27 avril 2022

21 Associations creilloises - subventions 2022

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, Mme HAMADOUCH, MM N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, Mme PEREZ, MM ZAHRAOUI, EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, KA, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme SAKHO

Pouvoir à :

Mme TALL

Mme SOW

Pouvoir à :

M. AÏT MESSAOUD

Mme SENET

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

Mme JACQUEMART

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS, Mmes JAJAN, MEHADJI, M. NACHITE 4
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 35
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : 0

- Date de la convocation : 10/05/2022

- Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, maire-adjointe, expose :

Le tissu associatif local joue un rôle essentiel dans la vie de la commune. Il participe par ses activités régulières, et ses animations à la vie de la cité. Tout au long de l'année, il contribue à tisser dans la population des liens sociaux et favorise l'esprit d'initiative et de solidarité.

La ville de Creil apporte une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt général et local de leurs actions.

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer les subventions 2022 suivantes :

Associations	Fonctionnement
CLAP	200,00 €
TAP DANSE ET JAZZ	200,00 €
THEATRE TIROIR	500,00 €
LABOPERA	600,00 €
SOURCE	500,00 €

Aussi, il vous est demandé d'autoriser le versement de ces subventions.

Le conseil municipal sera amené à statuer en cours d'année pour soutenir d'autres demandes.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 27 avril 2022,
Considérant le besoin de trésorerie des associations,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **35** Pour : **35** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2022, l'attribution de subventions de fonctionnement ou de projet suivantes :

Associations	Fonctionnement
CLAP	200,00 €
TAP DANSE ET JAZZ	200,00 €
THEATRE TIROIR	500,00 €
LABOPERA	600,00 €
SOURCE	500,00 €

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr

Date d'affichage : **17 MAI 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ~~19 MAI 2022~~ **19 MAI 2022** Maire de Creil
et publication ou notification le ~~19 MAI 2022~~ **19 MAI 2022** Président de l'ACSO
affiché le ~~17 MAI 2022~~ **17 MAI 2022**
CREIL, le ~~19 MAI 2022~~ **19 MAI 2022**



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET